

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision n° 92374 du 1^{er} décembre 2017 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « montagne »

NOR : INTJ1732692S

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 14 novembre 2017,

Décide :

Art. 1^{er} - Le tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « montagne » - est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Colliaut	Laurent	NIGEND : 172 023
Pierrat	Lionel	NIGEND : 147 387
Loszach	Pascal	NIGEND : 144 311
Thomas	Sébastien	NIGEND : 163 925
Marty	Eddie	NIGEND : 163 050

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Terryn	Jérémie	NIGEND : 148 657
Durand	Sylvain	NIGEND : 151 647
Riche	Pierre-Yves	NIGEND : 193 648
Dalonneau	Matthieu	NIGEND : 210 364
Foilleret	Olivier	NIGEND : 197 455
Schruoffeneger	Olivier	NIGEND : 166 387
Troussel	Antoine	NIGEND : 180 262
Bourrieres	Jérôme	NIGEND : 231 188
Da Fonseca	Gilles	NIGEND : 138 914
Latourrette	Jean	NIGEND : 163 038

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Reymond	Olivier	NIGEND : 136 566
Godin	Rodolphe	NIGEND : 163 863
Gonin	Pierre	NIGEND : 149 793
Touvey	Thomas	NIGEND : 168 253
Darquy	Mickaël	NIGEND : 197 413
Pauvret	Arnaud	NIGEND : 179 931
Martin	Florian	NIGEND : 217 032
Caty	Vincent	NIGEND : 228 914
Bon	Damien	NIGEND : 206 777

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :

Clauzel	Thomas	NIGEND : 307 583
Dvorak	Mathieu	NIGEND : 354 353
Fleury	Bastien	NIGEND : 360 635
Felloni	Clement	NIGEND : 360 538
Domec	Nicolas	NIGEND : 360 626

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} décembre 2017

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,
É.-P. Molowa

